PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 746 publiée le 19 mai 2020

LA MESSE TRADITIONNELLE
NORME DE LIBERTÉ

« Rendez-nous la messe ! », demandions-nous aux évêques de France dans notre Lettre 745, du 12 mai 2020. Ce ne sont pas eux, mais un certain nombre d'associations et de représentants des catholiques traditionnels, ainsi que le parti Chrétien-Démocrate de Jean-Frédéric Poisson qui ont obtenu un certain élargissement, sans doute relatif, des conditions tyranniques que l'Etat faisait au culte divin depuis le début de la crise sanitaire.

Par une ordonnance du 18 mai 2020, le juge des référés du Conseil d'État, statuant dans le cadre d'une requête de référé-liberté, a imposé au Premier Ministre de modifier dans les huit jours les dispositions du décret du 11 mai dernier qui interdisait toute « rassemblement » au sein d'un lieu de culte, en lui demandant d'édicter simplement en ce domaine des mesures proportionnées aux risques sanitaires encourus.

C'est une très bonne nouvelle : il sera vraisemblablement possible aux catholiques français de célébrer à peu près dignement la fête de la Pentecôte, après n'avoir pu fêter la Semaine Sainte et Pâques, puis tous les dimanches qui ont suivi. Même s'ils regrettent que ce soit l'administration laïque et républicaine qui se charge ainsi d'« encadrer » le culte et non les évêques dont c'est le droit natif au nom de la liberté de l'Eglise.

Ceci autorise Paix liturgique à quelques réflexions :

1/ C'est parce que des fidèles de la liturgie « extraordinaire » l'ont demandé que les évêques de France, tel Mgr Aupetit, archevêque de Paris, et Mgr de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques, vont bénéficier plus tôt que prévu de pouvoir célébrer au milieu de leur peuple. C'est ainsi : l'initiative ne vient pas des évêques, ni même d'associations catholiques « ordinaires », mais de catholiques attachés à la messe traditionnelle et aussi de cet « incorrect » qu'est J.-F. Poisson. Ce faisant, ces catholiques traditionnels ne perdent pas de vue qu'ils n'ont pas demandé une « permission », mais qu'ils ont simplement profité des dispositions de la procédure en vigueur France pour desserrer l'étau d'une législation laïque illégitime.

2/ Ces catholiques de la messe traditionnelle ont, pour faire valoir la liberté de la messe, la longue habitude d'un combat qui dure depuis plus de 50 ans. Interdite de fait lors de la promulgation de la réforme liturgique qui a suivi le deuxième concile du Vatican, la messe tridentine a continué malgré tout à être célébrée par un nombre conséquent de prêtres, qui se sont ensuite multipliés du fait de l'œuvre de Mgr Lefebvre et de la « reconnaissance » que lui ont accordée à la fin les autorités romaines. Ils ont en somme défendu la liberté de cette messe avec leurs pieds (souvent avec leurs voitures, en faisant de nombreux kilomètres pours y assister…), en payant de leur personne et de leurs deniers pour défendre les prêtres qui la célébraient. Cela sans nulle « désobéissance », mais au contraire en toute soumission à l'obligation de confesser sa foi qui pèse sur tout catholique, une foi qui, du point de vue liturgique, est exprimée par ce véritable Credo cultuel qu'est la messe traditionnelle en regard d'une messe nouvelle qui estompe gravement la manifestation du sacrifice sacramentel, de l'adoration eucharistique, de la transcendance divine, de la hiérarchie sacerdotale.

3/ Dans les présentes circonstances, celles d'une éclipse du culte divin qui aura duré plus de deux mois, un certain nombre de prêtres ont fait en sorte que les sacrements soient toujours distribués et la messe dite, dans des conditions que les médias ont qualifiées de « clandestines ». Ces prêtres sont majoritairement des prêtres traditionnels, et aussi des prêtres de paroisses pour la plupart fort classiques et proches du monde traditionnel. Ils l'ont fait à la

demande et avec le soutien des fidèles assistant habituellement à la messe tridentine. Ce qui peut s'expliquer très modestement par la compréhension théologale puissante du saint sacrifice de la messe que leur instille la liturgie qu'ils pratiquent ou qu'ils connaissent de près.

4/ Les suites de cette crise sanitaire seront assurément fort douloureuses pour l'Eglise, surtout en France. Une telle démission d'une majorité des pasteurs, un tel abandon des fidèles en ce qui concerne le bien le plus précieux qui soit, le saint sacrifice de la messe, ne pourra pas ne pas avoir des conséquences désastreuses. Bien plus que la terrible crise économique et sociale qui se prépare, c'est une crise religieuse aggravée dans laquelle nous allons entrer. La religion, en France spécialement, mais aussi en Italie, en Allemagne, et en bien d'autres endroits, sera plus encore marginalisée, et, ce qui est plus terrible encore, parce qu'elle volontairement accepté de se laisser marginaliser. Nous ne prétendons nullement que la messe traditionnelle va « tirer les marrons du feu », mais nous estimons qu'il est possible qu'elle joue plus encore un rôle de recours pour un catholicisme en décomposition accélérée. Expression vivante de la foi multiséculaire de l'Eglise, elle a la capacité d'exprimer notamment que la religion du Christ a vocation à être celle de la société tout entière. Elle est, par elle-même, et il faut le souhaiter par les convictions de ceux qui lui sont attachés, tout le contraire d'un acte marginal et « confiné » : elle est destinée à être, elle veut être, la célébration par le Christ-Roi du culte que rendent individuellement et en corps les membres de la Cité terrestre en marche vers la Cité céleste.